

Questions orales

domaine agricole, le Canada a retiré un avantage net de la signature d'un accord avec les États-Unis.

Le député sait également, comme mon collègue l'a souligné hier, qu'une nouvelle agence de commercialisation a été ajoutée à notre système de gestion de l'offre depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il s'agit de l'office chargé des couvoirs de poulets à griller qui a permis d'exporter encore plus de produits agricoles qu'auparavant aux États-Unis.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la présidente, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'adresse ma question au vice-premier ministre.

Comme le sait le gouvernement, la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, dont le Canada est signataire, interdit qu'un réfugié soit renvoyé de force, directement ou indirectement, dans un pays où il risque d'être persécuté.

Le ministre pourrait-il confirmer que le Canada est en train de négocier un accord avec la Communauté européenne qui lui permettrait de renvoyer dans les pays de la CEE par lesquels elles auraient transité, des personnes revendiquant le statut de réfugié, sans même avoir étudié leur demande?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la présidente, je peux donner l'assurance à notre collègue de notre responsabilité comme gouvernement de respecter les conventions qui sont signées de part et d'autre. Et si notre collègue fait référence à la Convention de Dublin, nous pouvons rappeler à cette Chambre que nous supportons le développement des stratégies internationales et que nous serons toujours, comme gouvernement, responsables des signatures que nous avons apposées au bas des conventions internationales.

[Traduction]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la présidente, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre.

Étant donné que certains pays de la Communauté européenne ne définissent pas le terme «réfugié» selon les mêmes normes que le Canada et qu'ils ne les traitent pas avec autant d'égards le ministre peut-il assurer la Chambre que le Canada ne renverra aucune personne

revendiquant le statut de réfugié à moins que sa demande, après étude, soit jugée non recevable?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la présidente, notre collègue connaît très bien la façon de travailler que nous avons. Chaque demande est étudiée individuellement et nous avons une approche qui est celle de l'humanité. Et bien sûr que toutes les références auxquelles vous faites seront traitées selon les mesures de notre Loi de l'immigration canadienne.

* * *

[Traduction]

**LES SERVICES DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ
DANS LES AÉROPORTS**

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports, mais en son absence, je la pose au vice-premier ministre. Elle porte sur le processus d'appel d'offres pour les services de contrôle de sécurité au pré-embarquement à l'aéroport de Moncton et dans les autres aéroports du Canada atlantique.

Le ministre des Transports précédent avait dit que lorsqu'elles procédaient à des appels d'offres pour renouveler les contrats de services de contrôle de sécurité dans les aéroports, les compagnies aériennes devaient inclure une disposition garantissant aux employés les mêmes salaires et les mêmes avantages sociaux qu'ils avaient en vertu du contrat alors en vigueur.

Les employés qui assurent ce service à l'heure actuelle sont sur le point d'être congédiés et remplacés par d'autres qui seront engagés à un salaire bien inférieur par la nouvelle entreprise qui vient d'obtenir le contrat. Le gouvernement est-il prêt à faire quelque chose pour protéger ces employés?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la présidente, je pense que le député sait que l'octroi des contrats et les changements de personnel qui s'ensuivent ne regardent que le transporteur et l'agence de sécurité qui, ensemble, en négocient les modalités.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la présidente, j'ai une question supplémentaire. Cette réponse est absurde.

Ce contrat est renouvelé tous les trois ans et le gouvernement a l'obligation morale de protéger ces employés contre de nouveaux adjudicataires qui risquent de diminuer leurs salaires ou, pire encore, de les congédier.